



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

**AVIS DE PROMULGATION  
RÈGLEMENT NUMÉRO 441-01-18**

AVIS PUBLIC est donné par Maryon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Que le Conseil municipal de Saint-Agapit, à sa séance du 5 mars 2018 a adopté le règlement numéro 441-01-18 intitulé :

RÈGLEMENT 441-01-18 Règlement relatif aux usages conditionnels

Ledit règlement a reçu les approbations suivantes:

- Avis de motion : 15 janvier 2018
- Adoption du premier projet de règlement : 15 janvier 2018
- Séance d'information : 5 février 2018
- Adoption du second projet de règlement : 5 février 2018
- Avis public indiquant les dispositions pouvant faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter : 14 février 2018
- Adoption du règlement : 5 mars 2018
- Date d'entrée en vigueur : 5 mars 2018

Que ce règlement est déposé au bureau de la municipalité de Saint-Agapit, 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit où toute personne peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Saint-Agapit, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an deux mil dix-huit (08.03.2018).

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Maryon Leclerc

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Maryon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Agapit, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13h00 et 16h00 le 8 mars 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de mars deux mil dix-huit.

Maryon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim